



Procédure relative aux contrats doctoraux d'établissement et aux contrats doctoraux d'établissement cofinancés avec la région Pays de la Loire

Ecole doctorale EDGE Pays de la Loire

Direction de l'ED EDGE Pays de la Loire

Serge Blondel, Université d'Angers, directeur-adjoint

Christine Gonzalez, Le Mans Université, directeur-adjoint

François-Charles Wolff, Nantes Université, directeur

1. Proposition d'un sujet de thèse

1.1. Porteur de projet : conditions préalables

Un porteur de projet de thèse doit obligatoirement être habilité à diriger des recherches. Il doit appartenir à une structure de recherche évaluée par le Hcéres et rattachée à l'ED EDGE. Il ne peut déposer qu'une seule proposition de sujet en tant que directeur ou co-directeur de thèse, en vue de l'obtention d'un contrat doctoral d'établissement (CD).

Le porteur doit répondre aux conditions fixant les limites d'encadrement des doctorants au sein de l'ED EDGE, à savoir au plus 5 doctorants par encadrant. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en co-direction, compte pour 1.

1.2. Examen des sujets

La sélection des sujets relève exclusivement des unités de recherche, dans le cadre de leur politique scientifique. Elle est organisée par la direction de chaque unité de recherche suivant la procédure établie par cette dernière, avec ou sans classement des sujets. La direction de chaque unité fait ensuite remonter une liste de sujets à la direction du site concerné de l'ED EDGE.

La liste de sujets proposées par les unités de recherche devra en priorité être mise en correspondance avec le nombre de CD à attribuer. Les unités de recherche peuvent néanmoins faire remonter davantage de sujets que de CD à attribuer.

La direction de site peut alors choisir de diminuer le nombre de sujets remontés, mais ne peut pas choisir moins de sujets que de contrats doctoraux attribués. Dans un tel scénario, la direction de site motivera son choix auprès de du laboratoire, par exemple si elle estime qu'il y a un nombre trop élevé de sujets sélectionnés au regard du nombre de contrats doctoraux proposés et que cela pose des problèmes d'organisation du concours.

1.2. Mise en ligne des sujets

Les propositions de sujets de thèse retenus sont déposées par les porteurs de projets sur le portail Amethis (<https://amethis.doctorat.org/>) et plus précisément dans le cadre de la campagne dédiée des CD (<https://amethis.doctorat.org/amethis-client/prd/campagnes>).

Il appartient en parallèle aux porteurs de projets de diffuser le plus largement possible leurs sujets dans leurs réseaux et les sociétés savantes pertinentes, nationales et internationales.

2. Candidature à une inscription en doctorat

2.1. Acte de candidature

L'étudiant doit faire acte de candidature à une inscription en doctorat sur le portail Amethis (<https://amethis.doctorat.org/>).

Les pièces suivantes sont nécessaires :

- un CV détaillé retraçant le parcours universitaire et les expériences de recherche ;
- les documents officiels des résultats d'évaluation (relevés de notes) obtenus au cours des deux années de Master : le cas échéant, si l'étudiant le possède déjà, une copie du diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche ;
- un résumé du travail de recherche conduit au cours de la 2^{ème} année de Master, et le cas échéant, en 1^{ère} année de Master ;
- les mémoires réalisés en 1^{ère} année de Master et 2^{ème} année de Master (pour ce dernier, joindre s'il y a lieu une version provisoire en précisant quand a commencé le travail de recherche) ;
- une présentation du projet de recherche envisagé à partir du sujet mis en ligne, le candidat étant invité au préalable à prendre contact avec le porteur de projet ;
- le cas échéant, une ou plusieurs lettres de recommandation d'enseignants-chercheurs.

Le secrétariat de l'ED EDGE Pays de la Loire vérifie la recevabilité administrative des candidatures. Le candidat est notifié par courriel du rejet de sa candidature en cas de non recevabilité.

3. Evaluation des candidatures au concours de l'ED EDGE Pays de la Loire

3.1. Sélection des dossiers de candidatures

La sélection des dossiers de candidatures en vue de l'audition pour le concours de l'ED EDGE Pays de la Loire pour l'attribution des contrats doctoraux s'appuie sur une procédure en deux temps : 1) une sélection des dossiers et 2) un oral d'admission. **Au maximum, trois candidats peuvent être sélectionnés pour l'audition sur un même sujet de thèse.**

Les dossiers de candidatures seront communiqués aux porteurs de projet. Ces derniers seront amenés à donner un avis sur chaque candidat avant la réunion du jury. Cet avis reste consultatif. Les dossiers sont examinés par ailleurs par un jury.

Le jury du concours de l'ED EDGE comprend entre 5 et 7 personnes. Le jury inclut le directeur de l'ED EDGE et les directeurs-adjoints de site. Il est complété par des enseignants-chercheurs HDR de l'ED EDGE représentant les différents sites et possiblement un enseignant-chercheur extérieur à l'ED EDGE.

Une attention particulière sera portée à la composition disciplinaire du comité, avec la recherche d'un équilibre économie-gestion. Si un membre du jury est concerné par la direction d'un sujet de thèse proposé, il ne prendra part ni aux discussions, ni aux votes sur les candidats pour l'ensemble des sujets du site concerné.

A l'issue des sélections, le jury établit une liste de candidats autorisés à poursuivre le concours. L'avis d'admission à l'audition au concours ou son rejet est notifié à chaque candidat par courriel.

3.2. Modalités pratiques de l'oral d'admission

L'oral d'admission consiste en un entretien de 25 minutes entre le candidat et le jury, au cours duquel il est demandé :

- de se présenter (1 minute) et d'exposer son travail de recherche mené en Master 2 (4 minutes) ;
- de présenter son projet de recherche de thèse, de développer ses motivations et d'expliquer sa conception du futur travail de thèse (5 minutes).

La présentation ne doit pas dépasser 10 minutes et est suivie de 15 minutes d'entretien avec le jury. Les auditions peuvent être conduites en anglais pour les candidats étrangers.

Les oraux d'admission ne sont pas publics. Les candidats sélectionnés sont auditionnés en présence des seuls membres du jury.

Les candidats seront auditionnés par visioconférence. En cas de dysfonctionnement technique le jour de l'audition, l'école doctorale ne pourra en être tenue responsable. Les entretiens téléphoniques pour les auditions ne sont pas autorisés.

3.3. Evaluation des candidats

L'oral d'admission vise à renseigner le jury sur l'aptitude du candidat à entreprendre une formation par la recherche fructueuse en termes de compétences acquises et de projet professionnel.

Les critères retenus par le jury sont :

- parcours académique : adéquation des formations suivies au doctorat visé, notes et mentions obtenues, compétences disciplinaires et techniques acquises dans le cadre des formations suivies
- présentation du projet de thèse : justification du choix du sujet, compréhension scientifique du sujet, problématique générale retenue, qualité de la démarche scientifique qui sera mise en œuvre, insertion de la thèse dans un projet professionnel

- degré d'immersion dans la recherche: existence de travaux de recherche antérieurs (mémoire de M2, dossiers, ...), éventuelles expériences de recherche (stage en laboratoire de recherche, ...), travaux déjà réalisés autour du sujet de thèse
- qualité de l'audition : aptitude à l'expression orale, clarté et structuration de la présentation, qualité du support de présentation
- échanges avec le jury : pertinence des réponses aux questions posées, motivation

A l'issue des auditions, le jury établit un classement des candidats. **Un classement spécifique est réalisé par établissement, pour chaque site de l'école doctorale.** Les candidats sont classés exclusivement pour le sujet sur lequel ils ont postulé. Chaque classement fera l'objet d'un vote spécifique par le jury du concours.

Les listes définitives des candidats classés avec leurs classements seront transmises aux services des établissements porteurs des contrats doctoraux pour validation. Les seules structures habilitées à formaliser les recrutements et à accepter l'inscription en doctorat des candidats sont les établissements.

Les candidats, qu'ils soient retenus ou non, seront informés de leur classement et des points forts et des points faibles de leurs candidatures.

4. Modalités

Le calendrier précis et la composition du comité sont amenés à varier suivant les campagnes et font l'objet d'une annexe par ailleurs.

Calendrier indicatif

Mi-avril	Remontée des sujets par les unités de recherche à l'Ecole Doctorale
Début mai	Date limite de mise en ligne des sujets sur la plateforme Amethis par les encadrants
Début juin	Fin du dépôt des candidatures sur Amethis
Juin	Sélection des dossiers en vue de l'oral d'admission
Juin	Oral d'admission et publication des résultats du concours

Annexe

FICHE DE SUIVI AUDITIONS CONTRATS DOCTORAUX

Contrat doctoral : ...

Critères de recrutement

- Critère 1 : Qualité du parcours académique
- Critère 2 : Qualité du projet de thèse proposé
- Critère 3 : Degré d'immersion dans la recherche
- Critère 4 : Qualité de l'audition
- Critère 5 : Qualité des réponses aux questions

Candidats auditionnés

Prénom	NOM	Evaluation de la candidature au regard des critères de recrutement				
		Critère 1 : Parcours académique	Critère 2 : Projet de thèse	Critère 3 : Immersion dans la recherche	Critère 4 : Audition	Critère 5 : Réponse aux questions

Classement par ordre de mérite

Rang	Prénom NOM	Appréciation à communiquer par mail aux candidats par l'Ecole doctorale : points forts/points faibles
1		
2		
3		

Annexe. Calendrier et composition du comité

Campagne 2026

A. Calendrier

04 mai 2026	Date limite de mise en ligne des sujets sur la plateforme Amethis par les porteurs de sujets
04 juin 2026	Date limite de dépôt des candidatures par les étudiants sur Amethis
Début Juin 2026	Sélection des dossiers en vue de l'oral d'admission
17&18 juin 2026	Oral d'admission et publication des résultats du concours

B. Composition du jury

Composition

Serge Blondel, Université d'Angers, directeur-adjoint ED EDGE PDL
Christine Gonzalez, Le Mans Université, directeur-adjoint ED EDGE PDL
François-Charles Wolff, Nantes Université, directeur ED EDGE PDL
Hicham Abbad, Nantes Université (Uniquement pour les sujets de Nantes)
Franck Burelier, Université de Rennes (Uniquement pour les sujets d'Angers et du Mans)
Adrian Pop, Université d'Angers (Uniquement pour les sujets d'Angers)